

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : ADDENDA À L'EGI 2016-2017

PERSONNE RESPONSABLE : Suzanne Lavallée
DIRECTION : Direction qualité, évaluation, performance organisationnelle et éthique
SECTEUR D'ACTIVITÉ :
DURÉE :

SOMMAIRE :

Modifier les engagements convenus dans l'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 signée avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avant le 9 décembre 2016. Cet addenda permettra d'augmenter le nombre d'utilisateurs et le nombre d'heures de services en soutien à domicile.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration de signer l'addenda de l'EGI 2016-2017.

IMPACT FINANCIER :

Un investissement additionnel annuel de 51,9 M\$ a été annoncé en juin 2016 pour des services de soutien à domicile de longue durée afin de répondre à l'augmentation des besoins de la population nécessitant ces services.

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE L'engagement de l'indicateur 1.03.11 – PS : Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) a été révisé;

ATTENDU QUE Qu'un engagement a été ajouté pour l'indicateur 1.03.05.01 – EG2 : Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services.;

ATTENDU QUE Le CIUSSS s'engage à donner suite aux priorités du ministre, telles qu'énoncées dans ce document et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2016-2017 pour la production des services sur son territoire;

ATTENDU QUE Le CIUSSS s'engage également à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2016-2017 du présent addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le MSSS;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, d'autoriser le président-directeur général à signer l'addenda de l'entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 à intervenir entre le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et le ministre.